

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Étranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

SOMMAIRE

Les partisans de l'uniformité des livres perdent leur point d'appui... DE LA SALLE
Les deux langues au Canada.
Les Pères du Concile et la Jeunesse. — Nos compatriotes du Maine. — Les tempérants d'affirmation. — Deux nouvelles Caisses Populaires. — La situation scolaire des nôtres dans Ontario. — Les Juifs à Québec. — A propos de la fréquentation des temples maçonniques par des catholiques.
A travers le libéralisme.
A la conquête de Montréal... JEAN BOURGET
Mêmes procédés... JULES ROMAIN
Vues et Bévues... J.-F. DUMONTIER
Contre le militarisme.
Droits et devoirs des parents relativement à l'école. (Suite et fin). — Les revues.
En Passant : (Les religieux hors de l'école ; L'I. O. F. ; Réclamons du français ; Hulgolâtrie ; L'aventure de Murri, etc.)
Dont acte. — En français.
En vente à La Propagande des Bons Livres.

Les partisans de l'uniformité des livres perdent leur point d'appui

Depuis des années les partisans de l'uniformité des livres de la faction Langlois & Cie nous citent à tout propos l'exemple de la France comme ayant adopté et mis en vigueur l'uniformité des livres.

Il y a quelques semaines le citoyen Franck, en perroquet bien éduqué, a débité le petit boniment que tous nos grands réformateurs ont appris dans le Canada de M. Langlois, un expert !! et une autorité !!! sur les questions scolaires.

Il a parlé de la France où est établie l'uniformité des livres dans les écoles, comme le réclame nos réformateurs scolaires.

M. Franck et ses compères seront peut être surpris d'apprendre qu'ils ont été trompés par leurs souffleurs, que l'uniformité des livres n'existe pas dans les écoles de France ainsi qu'ils le prétendent, que tout cela est de la légende.

La vérité est qu'il n'y a peut-être pas un pays où la DIVERSITÉ DES LIVRES est plus pratiquée qu'en France.

Un Canadien français qui arrive de France où il a visité un grand nombre d'écoles de tous degrés et fait une étude sérieuse du système scolaire français, me déclarait qu'il avait été frappé de la diversité des livres en usage dans les écoles de France.

Veut-on tout de suite une preuve solide établissant que l'uniformité des livres n'existe pas en France, autrement que dans le cerveau de nos réformateurs scolaires ?

Qu'on lise la lettre que l'épiscopat français vient d'adresser aux parents chrétiens. On trouvera à la fin du document épiscopal une liste d'une dizaine de livres condamnés, en usage dans les écoles de France. Dans cette

seule petite liste on verra qu'il y a SEPT différentes histoires de France : ce sont celles de Calvet, de Gauthier et Deschamps, de Guiot et Mane, Rogie et Despiques, Devinat, Brosselette, Aulard et Debidour.

D'un seul coup, voici donc la preuve qu'au moins SEPT manuels d'histoire de France sont en usage dans les écoles françaises ; je dis au moins, car sans doute, un grand nombre d'autres manuels aussi en usage ne sont pas condamnés.

Et il en est de même pour les autres matières.

Où est donc loin de cette France citée en exemple, où est pratiquée l'uniformité des livres la plus rigoureuse, uniformité comme on la veut pour tout le Canada ; c'est-à-dire une seule histoire du Canada, une seule grammaire, un seul livre de lecture, etc., etc.

Et pourtant en France l'uniformité des livres aurait été praticable jusqu'à un certain point ; mais au Canada où la diversité des langues et des croyances est grande, cette réforme est pour le moins insensée.

Que vont faire maintenant M. Langlois et ses disciples ? Vont-ils continuer d'invoquer en faveur de leur réforme l'exemple de la France ?

Attendons leur défense.

La parole est à MM. Langlois, Ver ville, Franck et Cie.

Surtout, Messieurs, ne répondez pas tous ensemble.

DE LA SALLE.

Les deux langues au Canada

Notre article de la semaine dernière au sujet des droits méconnus de la langue française à Ottawa a fourni l'occasion à un correspondant de nous donner quelques détails sur la manière dont se fait la traduction des documents de l'anglais en français.

Il existe à Ottawa un bureau de traducteurs, au nombre de six ou sept. La production totale de ce bureau représente environ 6,000 pages, c'est-à-dire le quart à peu près de la traduction à faire. Le reste, les trois quarts de la traduction des documents publics, se fait au dehors. Et c'est là, paraît-il, la faute, la très grande faute.

Cette distribution au dehors de la version anglaise constituerait un véritable scandale. C'est encore là une affaire de patronage. D'après les ordres des députés, le travail serait distribué dans toutes les parties du pays, et entre toutes les mains, voire les plus inexpérimentées, surtout les demoiselles. Cependant, comme il devenait trop apparent, par cette distribution parmi les femmes et les filles, que l'intérêt public

était sacrifié à un intérêt plus intime, le mode fut légèrement modifié. Il existerait depuis un an ou deux des fermiers de la traduction. Ce serait monsieur un tel, ami de tel ministre, ou monsieur un tel, employé au ministère du... , ami de tel autre ministre, ou bien encore monsieur D... qui se font accorder la grosse masse de cette traduction, et, par leur canal, filles et femmes, se mêlent de massacrer l'ouvrage si difficile que le bureau des traducteurs est chargé de surveiller et de livrer en un bon français au public. Il y a, nous assure-t-on, une foule de petites gamines ou de femmes de journée qui s'intitulent maintenant traductrices, pour avoir reçu une couple de feuilles de traduction qu'elles ont été obligées de faire faire par d'autres. Ces fermiers de la traduction feraient leur œuvre en secret. En un mot, la traduction sortirait par centaines de pages du bureau des traducteurs officiels pour être distribuée au dehors. Au rapport de l'auditeur général, on ne voit figurer cependant que les noms accoutumés ; une enquête révélerait toute autre chose.

Il est des cas dit-on, où la traduction est donnée en troisième main, c'est-à-dire que celui qui la reçoit directement du bureau la donne à un second qui, à son tour, la remet à un tiers, et souvent même, tel que constaté récemment, ce dernier la confie à une quatrième personne. De sorte que celui qui fait la traduction recevrait 25 cents par page, tout comme les trois autres personnes intermédiaires.

Par ce moyen, ajoute notre correspondant, il se produit des délais interminables ; on obtient une traduction qu'il faut recommencer de toute nécessité au bureau, comme la chose se fait régulièrement, et ce patronage de quelques milliers de piastres constitue une dépense inutile qui frise le scandale. Quand les manuscrits sont envoyés chez l'imprimeur, il s'est probablement écoulé un an depuis la publication de la version anglaise. Et pour peu que l'imprimeur retarde, comme c'est l'habitude pour tout ce qui est français, il s'écoule généralement plus d'un an avant la publication des documents français. Demandez, par exemple, le rapport de la commission des chemins de fer, version française, demandez aussi bien le rapport de la commission du ministère de l'Intérieur, ou celui de la commission du transcontinental, l'on vous donnera le dernier, qui est de trois ans passés. Il en est à peu près de même de tous les documents.

Vous devriez recommander la création d'un bureau de traducteurs suffisamment nombreux qui traduirait les feuilles anglaises, au fur et à mesure qu'elles seraient imprimées en première épreuve.

LES PÈRES DU CONCILE ET LA JEUNESSE

Il nous fait plaisir de publier un résumé substantiel de l'allocution prononcée par S. G. Mgr Roy, au nom des Pères du Concile, dans l'Eglise de Jacques-Cartier, devant la jeunesse catholique ; il est emprunté à l'Action Sociale :

Voici d'abord une page d'Évangile que je propose à votre sérieuse attention. Un jeune homme vint poser à Jésus la question suivante : "Que faut-il faire pour acquérir la vie éternelle?" Jésus répond qu'il faut observer la loi, dont il énumère les principaux préceptes. "Tout cela, reprend le jeune homme, je le pratique depuis mon enfance". Le Maître alors jette sur son interlocuteur un regard chargé d'amour, et l'appelle aux sublimes labeurs de l'Apostolat : "Va, vends ce que tu possèdes, donne le produit aux pauvres, viens et suis moi". Le conseil parut trop dur à cette âme qu'attachaient les biens d'ici-bas ; et, au lieu de devenir un apôtre, le jeune homme retourna à ses richesses.

Après tant d'autres qui sont venus recevoir les avis des Pères du Concile, vous voici, chers amis, avec l'enthousiasme sincère et généreux de votre jeunesse. La démonstration que vous nous faites est digne de l'Eglise canadienne que vous voulez honorer, digne aussi de la jeunesse québécoise, dont vous êtes l'élite. Nous sommes touchés et reconnaissants.

Que voulez-vous de nous ? N'est-ce pas une réponse aux questions qui préoccupent vos esprits. Il me semble que vous nous demandez comme le jeune homme de l'Évangile : "O vous qui avez les paroles de la vie éternelle, dites-nous donc ce qu'il faut faire pour acquérir cette vie." Sans doute nous pourrions vous répondre comme le divin Maître : "Observez les commandements". Mais la vaillante jeunesse qui m'écoute observe les commandements. Il me suffit de savoir d'où vous venez, par quelles mains vous avez été formés, à quels groupes vous appartenez, pour être convaincu que vous ne vous contenterez pas d'être des crétiens quelconques, mais que vous aspirez à une haute mission. Je vois briller dans vos yeux une flamme d'apostolat ; et vous voulez que l'Eglise canadienne vous fasse, ce soir, chevaliers de ses droits, apôtres de ses œuvres. Je répondrai à ce désir en vous disant à quelles conditions vous remplirez ce beau rôle. C'est un programme d'apostolat catholique que je vous apporte.

Art. 1. — L'AMOUR DE DIEU ET DU PROCHAIN est la loi fondamentale de l'Apostolat Catholique. A cette œuvre donc il faut donner son cœur, et un cœur où l'amour surnaturel a allumé deux passions souveraines : la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il y a deux apostolats : celui du bien qui s'exerce par l'amour ; celui du mal qui s'exerce par la haine. Le genre humain, dans sa masse inerte, ignorante, paresseuse, indifférente, est travaillé par ces deux apostolats, attiré vers la cité du bien sur laquelle flotte

le drapeau d'amour, ou poussé vers la cité du mal que garde le drapeau de la haine. L'amour fécond édifie ; la haine stérile détruit.

Jeunes apôtres, votre choix est fait : voulez-vous travailler pour la cité du bien. Votre chef est Jésus-Christ ; votre drapeau la croix. Il m'a aimé et s'est drapé pour moi : voilà le grand secret de sa mission. Donc aimez Dieu, l'Eglise, les âmes. *Sursum Corda !*

Où puiserez-vous l'amour vrai, fort, fécond ? *Haurietis aquas in gaudio de fontibus salvatoris.* La source intarissable est là, au tabernacle. C'est le Cœur eucharistique de Jésus. Jeunes gens, pour être apôtres, il faut aimer surnaturellement, et pour avoir cet amour, il faut communier souvent et avec piété. Pas d'apostolat efficace sans la communion fréquente.

Art. 2.—SORTIR DE SOI-MÊME, et se donner aux autres. C'est la deuxième loi de l'Apostolat, inséparable de la première. *Dilexit me et tradidit semetipsum pro me.* La charité est une flamme, et la flamme de sa nature rayonne, se propage, cherche de nouveaux aliments à dévorer. " Je suis venu apporter le feu sur la terre, et mon désir est que ce feu consume tous les jours davantage. C'est la parole du Maître des Apôtres.

Donner n'est rien, se donner est tout. L'égoïste se cherche lui-même, fait de sa personnalité le centre de ses opérations et le but de ses efforts. Il est tout le contraire de l'apôtre. Celui-ci place le but hors de soi, et voit en tout le bien à procurer aux autres.

Jeunes gens, ne soyez pas des égoïstes. Que votre ambition soit, non pas de vous faire une place, mais de travailler au service des autres. Vous avez des talents ; au lieu de les enfouir, faites-les fructifier pour le bien du prochain. L'Eglise et la patrie réclament votre dévouement : consacrez-vous à elles. Des œuvres multiples sollicitent votre concours, donnez-le sans hésiter. Le monde a besoin de vérité, de justice et de charité : ouvrez vos cœurs, vos esprits, votre bouche et vos mains, et jetez partout la semence de ces biens qui font les peuples bons et heureux.

Art. 3.—SAVOIR S'UNIR AUX AUTRES. — Isolé, on ne peut faire œuvre forte et féconde. Il faut s'unir. Travailler plusieurs ensemble. C'est centupler la valeur de chaque un. L'individualisme est une faiblesse, l'individualisme est une force. Les unités sont écrasées par les groupes. En réalité ce sont les groupes qui mènent le monde.

Dans ces groupes, il faut de la discipline. On s'associe pour s'aider et non pour se gêner. Pour cela il faut que chacun prenne son rang et sa place ; que les goûts particuliers, les opinions personnelles ne se heurtent point, mais se fondent harmonieusement. Un seul cœur, une seule âme : c'est la devise des groupes forts.

Cette fusion des pensées et des opinions est très difficile à établir chez nous. Il y faut de l'humilité, le sens de la discipline, l'esprit d'obéissance. Il importe de s'y appliquer. C'est la condition du succès.

Art. 4.—SE VAINCRE SOI-MÊME. — On n'est homme qu'à ce prix : et il faut être homme pour être apôtre. La volonté s'affermir et le caractère se trempe dans les combats intérieurs. Le fruit des victoires intérieures est la vertu ; et la vertu est le grand élément de force et l'unique condition de liberté. Les vicieux sont des faibles et des esclaves. Il ne saurait y avoir d'apôtres vrais dans leurs rangs. Le jeune homme qui ne sait pas dompter ses passions est propre à rien.

C'est donc dans ces luttes chrétiennes qu'il faut d'abord trouver la force et conquérir la liberté. Jeunes amis, il y a surtout un ennemi intérieur qui est dangereux, et que vous devez vaincre pour devenir apôtre : C'est la pas-

sion sensuelle, l'impudicité. Soyez purs, soyez chastes ! Sinon, vous êtes des soldats inutiles ; vous pouvez facilement devenir des traîtres.

Pour être purs, veillez et priez. Choisissez vos amis ; contrôlez vos sens, éloignez vous des occasions. Pratiquez la tempérance qui est l'auxiliaire si puissant de la pureté. Enfin priez la Vierge immaculée. C'est un rude combat à livrer ; mais il est nécessaire. Celui qui vit dans le péché est impropre à l'apostolat catholique.

Art. 5.—A VOIR DU COURAGE.—Les lâches et les peureux ne sauraient être des apôtres. L'apostolat est un combat ; l'apôtre vit sur un champ de bataille, il y a des ennemis, c'est de n'en avoir pas peur. Le soldat qui craint de donner et de recevoir des coups n'est pas à sa place, et fait triste figure dans une armée en campagne. Or l'apôtre catholique est un soldat en campagne. Sans doute il s'attaque aux vices et aux erreurs pour les détruire ; mais ces vices et ces erreurs ne sont pas des êtres abstraits ; ils vivent dans des hommes et sont propagés par eux. Il est donc inévitable qu'en frappant le vice on atteigne le vicieux, qu'en stigmatisant le mensonge on marque au front le menteur. Certes, il faut pour les personnes user d'une grande charité. Mais ce serait erreur et mauvaise tactique de tout sacrifier à la crainte de froisser. Le Sauveur ne craignit pas d'imprimer le sang de fouets sur les épaules des commerçants juifs le respect pour la sainteté du temple.

Il faut donc être brave pour être apôtre, et d'une bravoure qui inspire confiance et écarte le découragement. Le découragement est une des causes principales de nos défaites, à nous catholiques. Les armées qui n'ont pas confiance sont perdues d'avance. Souvenons-nous de la parole du Maître : *confidite, ego vici mundum.* Le Christ est avec tous les apôtres catholiques. Il faut le savoir, et puiser dans cette pensée une confiance qui ne se décourage jamais. Les échecs passagers ne sont rien ; tout effort pour le bien porte son fruit. Cherchez le bien et non le succès. La défaite n'abat que les orgueilleux : elle stimule les humbles.

Art. 6.—SOUSSION À L'ÉGLISE. C'est l'Eglise qui nous dit aujourd'hui : *venez, suivez-moi.* Le Christ règne sur cette terre par son Eglise et dans son Eglise. Quand on veut être apôtre de vérité, c'est donc de cette Eglise qu'il faut recevoir son mandat, et à elle qu'il faut en rendre compte.

Il faut à l'apôtre un amour sérieux et pratique pour l'Eglise ; la notion exacte de ses lois, de son organisation, de ses droits et de son œuvre ; l'union en esprit et en fait avec ses chefs ; l'obéissance indéfectible de ses ordres.

L'Eglise au Canada : ce qu'elle a fait pour vous, ce qu'elle attend de vous. Elle a des ennemis au dehors et au dedans. Les faux prophètes qui écrivent et qui parlent : semeurs de mensonges, qui se font une malsaine et nuisible popularité au détriment de l'Eglise et des âmes. Déféiez-vous des faux prophètes ; soyez les vrais prophètes de Dieu et de l'Eglise. Celui qui écoute l'Eglise augmente sa sagesse de toute celle des siècles et de toute celle de Dieu. Les peuples qui cessent d'écouter l'Eglise tombent dans la décadence, et méditent des projets insensés. Citoyens de demain, faites entendre la voix de l'Eglise au peuple canadien, afin qu'il garde sa raison et ne s'écarte pas des voies de la sagesse.

CONCLUSION. — Le jeune homme de l'Evangile remporta dans ses riches domaines la tristesse et le goût de lui-même : *abiit morens.* Il avait fait un acte de lâcheté ; or la lâcheté n'engendre que l'amertume. Il n'en sera pas ainsi de vous, mes jeunes amis. Vous sortirez d'ici la joie au cœur, la joie qui est le fruit naturel des grandes et généreuses résolutions. Sous la béné-

diction de vos évêques, ces résolutions vont se fortifier, et préparer en vous les vertus viriles qui font les hommes et les apôtres. Ainsi soit-il.

Nos compatriotes du Maine

Le 4 et 5 octobre, nos compatriotes établis dans le Maine ont tenu à Brunswick un grand congrès national.

Voici les principales résolutions adoptées par les congressistes.

" Nous, les représentants des 91 mille catholiques franco-américains de l'Etat du Maine, réunis en convention régulière, dans la ville de Brunswick, ces 4 et 5 octobre 1909, réitérons l'expression de notre attachement filial à la personne du Souverain Pontife, affirmons notre entier dévouement à l'Eglise catholique et professons la plus complète soumission aux lois qui la régissent.

" Mais nous croyons user d'un droit indéclinable en nous plaçant sous la protection des lois ecclésiastiques qui régissent la catholicité, et en les invoquant pour obtenir cette paix et cette justice que l'Eglise distribue aux peuples qui la servent. Fiers de la situation qui nous est faite dans ce pays que nous avons choisi librement pour notre patrie, nous affirmons notre allégeance à la République américaine et protestons de notre loyauté absolue à son drapeau et à sa constitution. Nous repoussons avec énergie toutes tentatives faites pour répandre dans l'esprit de nos concitoyens cette idée que, en défendant des privilèges que la constitution ne nous refuse pas, nous voulons créer un Etat dans l'Eglise. Nous affirmons, au contraire, qu'en défendant l'intégrité de notre race, nous faisons acte de véritables Américains, épris de la liberté, une affirmation fortement appuyée par cette sage parole de Théodore Roosevelt, qu'en ce pays les races qui constituent la nation ne doivent pas avoir d'autres émulations que celles de faire le plus et le mieux pour notre patrie commune. Et c'est appuyés sur cet énoncé de principes, que nous formulons les revendications suivantes résultant à la fois le programme de cette convention et les vœux de la population franco-américaine du Maine.

LANGUE FRANÇAISE

" Tout en reconnaissant les droits de la langue anglaise au rôle de langue officielle en ce pays, nous affirmons notre droit absolu à la conservation de notre langue maternelle dans les églises et les écoles, payées de nos deniers. Nous rappelons le rôle de la langue maternelle pour la conservation de la Foi, un principe confirmé par l'histoire et appuyé par les décisions des souverains pontifes, et nous recommandons que chaque Franco-Américain se fasse dans la famille, à l'école et dans la société, le champion de la langue française.

LE CLERGÉ

" Nous basant encore sur les principes préconisés par l'Eglise catholique et voulant donner à nos enfants toutes les garanties nécessaires pour les conserver dans le giron de l'Eglise catholique, nous demandons avec toute l'énergie dont nous sommes capables, des curés de notre nationalité dans les paroisses où nous formons la majorité des fidèles. Nous réclamons également une desserte convenable en français pour les groupes franco-américains formant une minorité importante dans les paroisses mixtes.

LES ÉCOLES PAROISSIALES

" En fils soumis de l'Eglise catho-

lique voulant nous conformer aux décisions du Concile de Baltimore, nous voulons donner à nos enfants une instruction foncièrement catholique. Nous demandons à tous les groupes franco-américains de faire tous les sacrifices nécessaires pour maintenir et améliorer nos écoles paroissiales actuelles et pour en ériger de nouvelles. Nous désirons que ces écoles soient gratuites pour tous les enfants, selon que les circonstances et la situation financière des paroisses le permettent. Nous réclamons des institutrices canadiennes françaises pour nos couvents et nos écoles, vu qu'elles comprennent mieux nos habitudes et nos aspirations. Nous tenons absolument que, dans toutes les écoles paroissiales franco-américaines, l'histoire du Canada soit enseignée tout aussi bien que l'histoire des Etats-Unis. Nous demandons même que cette clause soit mise à exécution immédiatement et que tous les délégués se fassent un devoir de la faire exécuter.

LES SOCIÉTÉS

" Considérant que les sociétés de secours mutuel jouent un rôle prépondérant, nous recommandons fortement à tous les Franco-Américains de s'enrôler en masse dans les sociétés dont le but principal est la préservation de notre langue et de notre religion.

" Considérant en outre que la jeunesse franco-américaine est appelée à jouer un grand rôle dans les questions concernant notre religion et notre nationalité, nous recommandons fortement aux jeunes gens de s'enrôler sous la bannière de l'Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine et nous recommandons fortement aux délégués de préconiser la formation d'un Cercle de cette association dans leurs centres respectifs, et en plus nous recommandons l'organisation d'une caisse scolaire pour aider à l'instruction de nos jeunes gens.

LA NATURALISATION

" Considérant la protection si généreuse accordée aux Franco-Américains par le gouvernement des Etats-Unis, nous déplorons l'apathie d'un trop grand nombre des nôtres à devenir citoyens américains. Nous faisons un devoir à tous les délégués de former, dans leur centre respectif, un comité pour voir à ce que tous nos nationaux se fassent naturaliser, et que ce comité prenne tous les moyens pour arriver à des résultats pratiques et leur faire comprendre que nous sommes des Américains d'origine française et que nous avons des devoirs à remplir vis-à-vis notre patrie."

Les journaux rapportent que les télégrammes d'hommages et de soumission envoyés par les membres du congrès au délégué apostolique, Mgr Falconio, et à Mgr Walsh, évêque de Portland, sont restés sans réponse.

La *Nouvelle-France*, sommaire d'octobre 1909 : Jean d'Estienne, Ciel et Terre (second article) ; M. Tamisier, S. J., (Etudes sur le modernisme) ; Thomas Chapaie, Montcalm et la campagne de Chouaguen ; L'abbé Joseph Bonnet, Saint-Petersbourg (à suivre) ; Don Paolo-Agosto, Pages romaines ; R. P. Raymond-Mie Rouleau, O. P., Bibliog. canadienne ; L. L. Bibliog. canadienne.

M. l'abbé Anselme Baril, curé de Saint-Rémi décédé le 7 du courant, à l'Hôtel-Dieu de Montréal, était membre de la Société d'une Messe, section provinciale.

Eug.-C. LAFRAMME, Ptre,
Secrétaire.
Archevêché de Québec.

Les tempérants s'affirment

Une grande démonstration anti-alcoolique a eu lieu dimanche à Montréal. Plus de mille hommes se sont rendus processionnellement à la cathédrale.

D'après l'Action Sociale, un seul homme public, l'échevin Gallery, brava le respect humain s'était joint aux tempérants. Le même confrère fait remarquer aussi que les journaux tant canadiens-français qu'anglais n'ont pas donné beaucoup de publicité à cette démonstration.

La plupart de nos journaux ne sont pas libres, on le sait.

Le contrat d'annonce est souvent un lien solide qui explique certain silence, certaine attitude étrange.

Tout de même la démonstration a été une protestation énergique contre le trop grand nombre des cabarets et contre l'indulgence du pouvoir en faveur des trafiquants d'alcool.

C'est, dit-on, la première démonstration publique de ce genre qui a lieu à Montréal. Les catholiques irlandais et canadiens-français s'étaient donné la main.

A cette occasion, S. G. Mgr Bruchesi a adressé de Québec, à ses fidèles, une lettre les invitant à travailler pour la cause de la tempérance :

Mes bien chers Frères,

Si de graves devoirs ne me retenaient aujourd'hui à Québec où se poursuivent les travaux du Premier Concile Plénier de notre pays, avec quel bonheur je vous souhaiterais moi-même la bienvenue dans ma cathédrale.

Mais je puis au moins redire en toute vérité la parole de l'apôtre Saint Paul : " Absent de corps, je vous suis présent par la pensée. "

En répondant comme vous l'avez fait à l'invitation qui vous a été adressée vous dites hautement quelle part vous voulez prendre dans notre croisade contre l'un des plus terribles ennemis du bonheur de l'individu, de la famille et de la société : l'alcoolisme.

Je salue donc en vous des apôtres de la tempérance.

L'œuvre religieuse et nationale, commencée il y a trois ans, a été bénie de Dieu ; il faut la poursuivre sans relâche.

Chefs de famille, unissez-vous à vos évêques et à vos prêtres.

Prêchez la sobriété à vos enfants, par vos exemples comme par vos paroles faites de vos foyers une véritable école de vertu, de dignité et d'honneur.

Ouvriers, appliquez-vous à exercer sur vos compagnons de labeur, toute l'influence dont vous êtes capables.

Eloignez-les des cabarets où se ruinent tant de sautés, où se gaspillent follement un argent qui pourrait être employé pour tant de nobles fins, où se contractent facilement les habitudes les plus funestes.

Les débits de boissons enivrantes sont, hélas, trop nombreux dans notre ville. En bien des endroits, ils n'ont aucune raison d'être. Liguez-vous tous ensemble, citoyens chrétiens pour obtenir que ce nombre soit restreint.

Votre zèle vous inspirera les mesures qui seraient bon de faire adopter, afin de diminuer les occasions du mal.

N'est-il pas désirable, par exemple, que les hôtels soient fermés de bonne heure tous les jours de la semaine, et surtout le samedi. Les règlements qu'on a faits en d'autres villes et qui ont produit les plus heureux résultats, ne sont-ils pas tout particulièrement

opportuns dans une cité comme Montréal.

Est-ce que tous les hôtels ne devraient pas être fermés le jour de la Fête du Travail ; ne protégerait-on point ainsi l'ouvrier contre lui-même ? Croyez-vous qu'une demande adressée dans ce sens par vos sociétés de secours mutuels, au gouvernement, ne serait pas immédiatement exaucée ?

Et que d'autres réformes s'imposent, mes frères. Travaillez ensemble, animés par la foi et l'amour de votre patrie. Ne vous laissez pas décourager par l'insuccès d'une première tentative. Vos efforts sont dignes de louanges ; je les bénis de tout cœur, et je demande à Dieu de vous en récompenser.

† PAUL,
Archevêque de Montréal.

Deux nouvelles Caisses Populaires

Le nombre de ces bienfaits organismes va sans cesse s'accroissant, grâce à de très louables initiatives locales qui se multiplient de tous côtés. Déjà on en compte 33 en pleine activité.

Les deux belles paroisses de Saint-Ephrem de Tring, Beauce, possèdent aujourd'hui leur Caisse Populaire, fruit du zèle généreux et inlassable de M. le curé, le Rév. M. L. M. Morrissette, énergiquement secondé par M. le notaire Pagé, et plusieurs autres dévoués citoyens. 88 sociétaires se sont inscrits à la fondation et plus de 200 parts ont été souscrites en quelques heures.

S. G. Mgr L. N. Bégin, archevêque de Québec, a été nommé Président d'Honneur, et le Rév. M. L. N. Morrissette, curé, a été élu président, avec M. le notaire A. E. Pagé comme secrétaire gérant.

La seconde caisse qui vient d'être fondée par M. Alphonse Desjardins, l'infatigable apôtre de cette œuvre sociale, est celle de Saint Paul de La Grand'Mère, Champlain. Là encore cette belle fondation doit son existence à la seule initiative du Rév. M. Ls. R. Lafèche, curé, dont le zèle admirable pour le bien de ses chers paroissiens s'est manifesté une fois de plus d'une façon éclatante et pratique. Les sociétaires fondateurs sont au nombre de 96, avec 180 parts souscrites. Le Rév. M. Ls. Lafèche, curé a été nommé président, M. Phydime Roy, marchand, vice-président et M. le notaire J. H. Desroches, secrétaire et gérant.

Ces deux fondations donnent les plus belles espérances. Honneur au diocèse des Trois-Rivières qui entre si hardiment dans la voie fructueuse des œuvres sociales pratiques, suivant de bien près, s'il ne le dépasse pas l'archidiocèse de Québec. De l'action, toujours de l'action, et non plus des paroles, voilà qui est plus vraiment convaincant.

Le Naturaliste Canadien, sommaire de septembre 1909, L'Erebus odoratus Lin., au Canada ; Un ouvrage important sur la zoologie américaine ; De Québec aux Bermudes, (H) ; De la nutrition des plantes (L. Granier) ; La conservation des pièces anatomiques ; Combien y a-t-il de Fourmis dans une fourmilière ? ; Publications reçues.

La situation scolaire des nôtres dans Ontario

Le *Moniteur*, le vaillant journal publié à Hawkesbury, Ontario, mène une vigoureuse campagne en faveur de la reconnaissance des droits des Canadiens français.

Dans son numéro du 15 octobre, Louis des Erables, expose la situation scolaire faite aux nôtres dans Ontario et pour mieux faire ressortir l'injustice dont les nôtres sont victimes aux mains de la majorité anglaise, il rappelle comment est traitée, dans la province de Québec, la minorité protestante.

Voici le principal passage de l'article de Louis des Erables :

" La brûlante question des écoles du Manitoba, en 1896, et celle de l'Alberta et de la Saskatchewan, en 1905, avaient jeté dans l'ombre celle d'Ontario ; pourtant notre position, au point de vue scolaire, n'est guère meilleure que celle des provinces de l'Ouest.

Dans l'Ouest, seule la langue anglaise est officielle et enseignée dans toutes les écoles — c'est la même chose dans Ontario. La langue française, la langue maternelle des Canadiens français, y est enseignée comme secondaire, sur le même pied que l'allemand, le grec ou le latin. Est-ce justice ?

Quelle différence avec le système scolaire de la province de Québec ! Dans Québec les écoles sont séparées non seulement au point de vue de la religion, mais même au point de vue de la langue ; de telle sorte que les Canadiens français ont des écoles françaises, et les Canadiens anglais des écoles anglaises, avec l'obligation d'y joindre un cours élémentaire d'anglais pour les écoles françaises et un cours élémentaire de français pour les écoles anglaises.

Voilà comment se passent les choses dans Québec, et cependant la majorité y est française ; c'est qu'elle donne complètement justice à la minorité anglaise. On ne peut pas faire pareil compliment à la majorité anglaise d'Ontario vis-à-vis la minorité française.

Mais, dira-t-on, dans Québec il n'y a pas de Ministre d'Instruction Publique, mais il y a un Surintendant, et qu'un homme porte le nom de Ministre ou de Surintendant, ça ne doit pas causer une si grande différence.

La différence c'est que, dans Québec, il y a un comité français et un comité anglais soumis au Surintendant, tandis que, dans Ontario, tout le personnel du ministère est anglais. Pourquoi n'y aurait-il pas aussi un personnel français ?

Ce que nous voulons c'est du français : du français à l'école primaire, du français à l'école secondaire, du français à l'école normale. Voilà notre ambition, et elle est légitime, basée sur les traités et sur le bon sens.

Nous sommes au-delà de 230,000 Canadiens français dans Ontario. Prescott, Russell, Glengarry, Stormont, Essex, Nipissing sont presque des comtés français ; nous formons donc une partie notable de la population d'Ontario, n'est-ce pas juste que notre langue soit respectée, surtout dans nos écoles ? Et n'est-ce pas juste qu'elle soit enseignée au moins sur le même pied que l'anglais.

C'est pour résoudre ce problème que des compatriotes ont lancé l'idée d'un congrès ; cet appel n'a pas été vain, de tous les coins de la province l'on a répondu avec enthousiasme, et ces assises auront lieu bientôt à Ottawa. "

Les Juifs à Québec

D'après les chiffres fournis par le recensement de la paroisse de Saint Roch de Québec, il y a à actuellement 81 familles juives ; 30 nouvelles familles sont venues s'établir dans cette paroisse au cours de la dernière année.

A Québec les Juifs sont groupés en grande partie au Palais situé dans la paroisse Saint Roch.

L'Action Sociale commente comme suit le développement de la colonie juive de Québec :

" L'augmentation rapide du nombre des Juifs dans la paroisse porte bien des gens à se demander si Saint-Roch, l'endroit le plus catholique et le plus français du Canada, ne sera pas bientôt une localité juive. Bien des personnes pourraient à ce propos se faire de sérieux reproches au sujet de l'encouragement qu'ils donnent aux étrangers, au détriment de leurs propres compatriotes. "

Il reste maintenant au contraire à donner l'exemple en ne publiant plus jamais d'annonces de commerçants juifs.

Il y a quelques années, en plein parlement, Sir Wilfrid invita les Juifs à venir s'établir au Canada. Les Israélites ont certainement entendu son appel. Rien de surprenant aussi qu'ils aillent en bon nombre s'établir dans le quartier de la ville que Sir Wilfrid représente au parlement.

A propos de la fréquentation de temples maçonniques par des catholiques

L'America de New-York (Vol. I, N° 20 p. 531) a raconté que des Italiens établis à Philadelphie voulant donner un dîner aux officiers et à l'équipage du vaisseau de guerre *Etruria* en visite dans le port, louèrent pour l'occasion un temple maçonnique de l'endroit. Quand le comte Angelo Leonardi di Casalino, le commandant du navire, reçut l'invitation, il fit aussitôt savoir aux organisateurs de la fête que comme catholique il ne pouvait pas prendre part à un dîner offert dans un temple maçonnique et qu'il ne permettrait à aucun de ses officiers ou membres d'équipage d'y assister.

L'attitude du comte di Casalino causa une vive émotion à Philadelphie où des sociétés catholiques, mais qui manquent de sens catholique, avaient l'habitude de se rassembler dans ce temple maçonnique.

M. Arthur Preuss qui rappelle l'incident ajoute que d'après ses informations la société catholique dont il est fait allusion est les *Knights of Columbus*.

La *Vérité* a maintes fois dénoncé la fréquentation du temple maçonnique de Québec par des catholiques qui appartiennent à différentes sociétés neutres, principalement aux *Forestiers Indépendants*.

Souhaitons que nos catholiques qui fréquentent le temple maçonnique de Québec finissent par comprendre combien étrange est leur conduite.

Au fond, c'est là un des fruits du libéralisme : l'absence ou la perte du sens catholique.

A Travers le Libéralisme

La Revue du Monde Catholique publie dans sa dernière livraison une intéressante réfutation des erreurs libérales au sujet des immunités ecclésiastiques. En voici quelques extraits :

L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE

L'Immunité Ecclésiastique ! A ce seul mot d'Immunité Ecclésiastique, nous entendons de nombreuses voix se récrier et demander : "Pourquoi ce favoritisme envers les Prêtres catholiques ? Pourquoi ces privilèges qui soustraient leurs personnes, leurs actes et leurs biens à la juridiction des tribunaux civils ? Les Prêtres ne sont-ils pas citoyens comme tous les autres sujets de l'Etat ? Pourquoi ne pas les traiter sur un pied d'égalité avec eux ? Si les Cours ordinaires ne peuvent juger les Prêtres, qui donc les jugera ? etc..." Assez, Messieurs, assez, arrêtez un instant.

L'Immunité Ecclésiastique n'est pas la seule qui existe et qui a toujours existé dans tous les pays civilisés, même sous les gouvernements constitutionnels modernes ? N'avez-vous pas l'immunité parlementaire et sénatoriale ? L'immunité judiciaire et militaire ? Les Députés de la nation, les Conseillers et les Sénateurs, en vertu de leurs fonctions législatives, n'ont-ils pas des privilèges très étendus, qui les soustraient comme tels, à l'action des tribunaux ordinaires ? Les soldats et les officiers n'ont-ils pas leurs cours martiales ? La magistrature elle-même, n'a-t-elle pas tous les privilèges nécessaires devant la loi civile, pour lui permettre de remplir sans obstacles les hautes fonctions qui lui sont confiées ? Enfin les ministres eux-mêmes de ces gouvernements et les souverains ne sont-ils pas protégés par l'Immunité la plus étendue, et ne jouissent-ils pas de tous les privilèges possibles ? La constitution britannique ne reconnaît-elle pas son Souverain comme *légalement impeccable et infaillible* ? Pourquoi ne pas traiter ces différentes classes de citoyens sur un pied d'égalité avec les autres citoyens ? Cependant personne ne trouve à redire contre cet ordre de choses qui a sa raison d'être dans la nature même de la société. N'y aurait-il que l'Immunité sacerdotale, la plus sacrée et la plus nécessaire de toutes, qui ne trouvera pas grâce devant le niveau égalitaire de l'esprit révolutionnaire ? Nous le demandons, d'où peut venir cette antipathie et cette opposition constante à l'Immunité religieuse, de la part même de bons catholiques d'ailleurs ?

L'EGLISE A DROIT À SES IMMUNITÉS

AUTANT ET PLUS QUE L'ÉTAT

L'Etat a le pouvoir d'établir des immunités selon les besoins des différentes classes de sa hiérarchie ; il a le droit de les maintenir et de les faire respecter, et personne n'y trouve à redire. Est-ce donc que l'Eglise, société supérieure à l'Etat, n'aura pas le même pouvoir ni le même droit ? Nous affirmons que ce pouvoir et ce droit lui appartiennent autant et même plus qu'à l'Etat, à raison de sa fin supérieure ; parce que les immunités établies par le pouvoir temporel sont seulement de *droit humain*, tandis que les immunités ecclésiastiques résultent du droit naturel, divin et humain. "Il est des fonctions et charges publiques, dit le chanoine Moulard, qui sont de tout point incompatibles avec le caractère sacerdotal et les devoirs du Saint-Ministère : les ministres de la religion en sont exempts ; et cette exemption, dirons-nous avec les canonistes, est de droit divin proprement dit, *naturel ou positif*". (Moulard, p. 488)

Reifenstuel enseigne la même doctrine (Vol. 2, p. 237). Voici comment s'exprime sur ce sujet l'illustre Professeur du Collège Romain, le Père Libérateur, dans l'ouvrage déjà cité : "Le Clergé, de droit divin, est exempt de la juridiction des princes séculiers, il ne relève que du Souverain Pontife. Tel est l'enseignement unanime des Saints Pères, des Docteurs et des Papes.

"C'est de plus la doctrine expresse des Conciles généraux. "L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques, dit le Concile de Trente, a été établie par une *disposition divine* et par les lois canoniques." De là la thèse théologique que le Concile œcuménique de Latran, sous Innocent III, établit : "L'IMMUNITÉ des Clercs, dans leurs biens, a été introduite par *droit divin* et par *droit humain*, et il le prouve premièrement par la Sainte Ecriture, nommément par ces passages où Dieu déclare que les Lévites sont à lui, et ordonne en conséquence qu'ils soient séparés du reste du peuple et attribués en don au Grand Prêtre et à ses successeurs ; et tu donneras en don les Lévites à Aaron et à ses fils... Vous les séparerez du milieu des enfants d'Israël pour qu'ils soient à moi... Et j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils du milieu du peuple, pour me servir (Num. III, 9 etc.)

"Cette disposition s'étend à plus forte raison au sacerdoce évangélique qui est bien supérieur à l'ordre Lévitique."

RAISONS DE L'IMMUNITÉ ECCLÉSIASTIQUE

"Le clergé forme la milice sainte de Jésus-Christ, dont le chef est le Souverain Pontife.

"L'Etat se choisit avec une entière liberté les sujets utiles à son service, nécessaires à toutes les branches de l'administration publique ; il exige d'eux les conditions d'aptitude et de capacité qu'il trouve bon d'établir, il emploie même la contrainte pour remplir les cadres de son armée. En cela il use d'un droit que nous ne cherchons pas à lui contester. Mais les hommes appartiennent-ils moins à l'Eglise qu'à l'Etat ? Ils sont sujets de l'une et de l'autre autorité. Les besoins du service public sont-ils moins importants dans l'Eglise que dans l'Etat ? Ils le sont davantage, puisque à raison de sa fin, la société spirituelle est incomparablement plus nécessaire que la société civile.

"Il appartient donc à l'Eglise d'organiser sa milice comme elle l'entend, suivant ses divers besoins ; d'avoir un Clergé séculier et un Clergé régulier, l'un vivant au milieu du monde, en contact continu avec les Fidèles, veillant sur les nécessités de chaque jour, de chaque moment ; l'autre retiré dans le cloître, se préparant, dans la solitude et le silence, par la prière et par l'étude, au grand œuvre des missions lointaines, à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse, au service des pauvres et des malades, etc." (Moulard, p. 432.)

La raison nous démontre donc comme la révélation que l'immunité ecclésiastique a sa raison d'être dans la nature même de la société religieuse qui ne pourrait pas même exister sans cela.

"Tandis que le commun des fidèles, les laïques, sont soumis au Pape, seulement en ce qui regarde la conscience, les ministres sacrés lui sont soumis en outre dans ce qui touche aux actes corporels, à la vie matérielle. Donc sous ce rapport aussi, ils doivent recevoir de lui la direction et la règle en conformité avec la sainteté, avec l'honneur de la haute charge à laquelle ils se donnent tout

entier. Ils sont donc soustraits à la juridiction séculière ; car il est impossible d'être soumis à deux autorités directrices diverses dans le même ordre de chose. *Personne ne peut servir deux maîtres divers*, a dit Jésus-Christ."

LES CLERCS DOIVENT OBSERVER LES LOIS CIVILES

"Il ne faut pas croire pourtant que les Clercs sont déliés de l'obligation d'observer les lois civiles nécessaires au maintien de l'ordre et de la justice dans la société. Car plus d'une fois les Papes eux-mêmes ont déclaré que les clercs sont tenus d'y obéir en tout ce qu'elles n'ont pas de contraire aux Saints Canons, ou d'opposé à la sainteté de l'état ecclésiastique.

"De là vient que l'Immunité ecclésiastique est l'objet spécial des concordats ; les deux pouvoirs suprêmes (l'Eglise et l'Etat) convenant entre eux de la manière de respecter cette immunité, et de l'extension qu'il faut lui donner, comme étant une matière mixte relativement à la personne qui réunit en elle les deux qualités de *citoyen* et de *ministre sacré*.

Telle est la notion que le savant Père Libérateur nous donne de l'immunité ecclésiastique, dans son excellent ouvrage "*L'Eglise et l'Etat*" (page 532 et suivantes).

L'IMMUNITÉ DEVANT LES PROTESTANTS ET LES CATHOLIQUES

Nous comprenons que ces doctrines ne soient pas d'un grand poids pour les sectes protestantes qui se sont détachées de l'Eglise Catholique. Cependant nous prions nos frères séparés de considérer que le principe sur lequel ils prétendent appuyer ce droit des immunités ecclésiastiques en faveur de leur clergé, nous est commun avec eux, il est de *droit divin* et *humain*. Il n'y a de différence entre eux et nous, que du moins au plus. Leurs ministres dans leur opinion ont aussi leurs immunités comme les Prêtres quoiqu'elles ne les soustraient point aussi complètement à la juridiction séculière que les Prêtres Catholiques, ce qui dépend de leur croyance religieuse et de leurs règles disciplinaires.

Dans le Canada cependant, il y a une différence qui se trouve en faveur du culte catholique, c'est que ce droit, comme tous les autres inhérents à la liberté de la religion catholique, lui est garanti par le traité de cession du pays à l'Angleterre. Les Evêques n'ont jamais manqué d'en réclamer le respect et le maintien à chaque fois que l'occasion s'en est présentée.

Mais si la doctrine ci-dessus énoncée n'est point admise dans toute son étendue par les protestants, en peut-il être de même pour les catholiques ? Une doctrine proclamée dans tous les temps, par les Saints Pères, par les Docteurs de l'Eglise, par les Papes et par les Conciles généraux, comme étant de *droit divin, naturel* et *canonique*, n'est-elle pas strictement obligatoire pour tous les enfants de l'Eglise ? Peuvent-ils surtout en douter, quand ils voient l'Eglise sanctionner cette doctrine et ce droit par les peines les plus graves qu'elle puisse prononcer contre ses enfants, celle de l'excommunication majeure spécialement réservée au Souverain Pontife, portée contre les violeurs de l'Immunité ecclésiastique ?

Il y aura un congrès d'éducation des Canadiens français d'Ontario le 18 janvier 1910.

A la conquête de Montréal

Les *Knights of Columbus* font une propagande très active à Montréal.

La *Vérité* était bien renseignée lorsqu'il y a quelques mois elle annonçait que les *K. of C.* se propageaient rapidement parmi les Canadiens français de la métropole et que plusieurs prêtres donnaient l'exemple.

Un personnage ecclésiastique très bien informé vient de corroborer les dires de la *Vérité*.

Il m'a donné les noms de plusieurs abbés canadiens-français de Montréal qui sont presque d'ardents *chevaliers*.

Un nom surtout m'a intéressé, sans me surprendre cependant ; c'est celui d'un prêtre qui occupe un poste très important dans la Fédération des sociétés nationales, fondée cet été à Montréal.

En effet, je trouve étrange qu'un prêtre, officier d'une organisation de sociétés canadiennes-françaises dont le but est de grouper nos forces nationales pour l'action et la revendication de nos droits, fasse aussi partie d'une société accusée de travailler à l'œuvre d'assimilation, c'est-à-dire de combattre l'influence française aux Etats-Unis et au Canada.

On aura beau, dans nos centres canadiens-français, appeler les *Knights of Columbus*, *Chevaliers de Colomb*, il n'y a que les naïfs qui croiront que c'est une société canadienne-française.

Ces braves gens qui se font *initier Knight* sont tous disposés, me dit-on, à sortir des rangs de la Chevalerie irlandaise le jour où on leur prouvera que les *K. of C.* se livrent parfois à des manœuvres assimilatrices.

Piètre raison pour excuser une faiblesse.

Mais est-elle fausse et mensongère la campagne menée depuis des années par la presse franco-américaine et certains journaux canadiens-français dénouçant l'œuvre assimilatrice au moyen de faits et de preuves irréfutées ?

Que veulent-ils donc de plus ?

J'ai connu des compatriotes qui après quelques années passées dans les rangs des *K. of C.* étaient devenus partisans jusqu'au trognon de cette société étrangère. Ils étaient perdus pour nous.

Eux aussi ils entrevoyaient l'accomplissement de grandes choses pour l'Eglise et la société par le ministère des *Knights of Columbus*.

Il est donc bien à craindre que la plupart des nôtres qui ont donné dans le piège si habilement tendu par les *Knights* n'aient jamais le courage de reconquérir leur liberté.

En attendant j'aimerais bien à savoir ce que nos prêtres canadiens-français *K. of C.* pensent des *charity balls* qui ont donné un regain de vogue à la valse parmi les catholiques des Etats-Unis.

Je le sais, quand on est piqué de libéralisme on excuse bien des choses que condamne l'Eglise et l'on ferme les yeux sur les plus graves abus.

Et maintenant va-t-on voir à Montréal, à la suite de l'établissement des *K. of C.*, la création d'écoles de danse et particulièrement de valse ?

JEAN BOURGET.

Mêmes procédés

L'Etoile de Lowell demande qu'une enquête soit instituée pour pincer le ou les tristes sires qui ont mis en circulation, dans les gazettes libérales, la fausse nouvelle de l'interdiction de la Nouvelle-France par les Pères du Concile.

Une enquête bien conduite causerait, nous assure-t-on, des surprises.

On a remarqué avec quel zèle et quel empressement les feuilles rouges ont propagé, sans aucune réserve, la nouvelle de l'interdiction d'une revue foncièrement catholique, qui compte parmi ses collaborateurs des écrivains distingués et intégristes comme Mgr Paquet, l'auteur du récent ouvrage sur l'Eglise et l'Education, que les libéraux ont mal digéré; comme le R. P. At, un frère d'arme de Mgr Fèvre dans les combats livrés contre le libéralisme.

Ces étranges catholiques ont cru flairer un scandale et ils se sont mis à aboyer de toute leur force contre la Nouvelle-France.

Cet incident rappelle celui survenu lors de la publication du livre de Mgr Fèvre.

La Nouvelle-France, d'après nos informations, aurait simplement, tout comme l'auteur de la Vie de J. P. Tardivel, reçu quelque blâme au sujet de certaines pages jugées blessantes et inopportunes.

On se souvient avec quelle rage les écrivains et les collaborateurs de tout acabit hospitalisés par la presse rouge crièrent en chœur que le livre de Mgr Fèvre avait été bel et bien condamné.

La Nouvelle-France vient de goûter à son tour aux procédés pratiqués par des adversaires sans scrupules ni conscience.

Un simple blâme adressé à un journal catholique par des personnages ecclésiastiques est interprété comme une interdiction en règle.

Pourtant Dieu sait combien de blâmes mériteraient chaque semaine certaines feuilles libérales.

Heureusement quand il y a de véritables interdictions, ce sont elles qui les attrapent. Les libéraux de l'école de l'Electeur en savent quelque chose.

Les feuilles franchement catholiques ne sont exposées qu'aux foudres de fer blanc des tenants du libéralisme.

JULES ROMAIN.

D'après une statistique officielle il y aurait à Londres 150,000 pauvres. Sur 1000 personnes rencontrées dans les rues, on en croise 34 qui vivent de charité publique. Dans le reste de l'Angleterre on compte 900,000 pauvres.

Mgr M. G. Proulx, supérieur du séminaire de Nicolet et grand vicaire, vient de mourir à Rome.

La Libre Parole réclame elle aussi un plébiscite sur la question du militarisme. De plus le confrère propose que cette question soit exposée au peuple dans des assemblées publiques. Il invite la Société Saint-Jean-Baptiste à se mettre à la tête d'un pareil mouvement.

Il est question d'un projet de réduction des taux d'affranchissement des lettres et journaux entre la France et le Canada.

VUES et BÉVUES

Une partie de balle jouée entre un club avec non pas un autre club.

Ce jeu d'entre-avec nous vient du Collège de Lévis où le premier club du cours classique "est un club non pas formé de joueurs d'un club ou d'un autre."

Le texte qui suit atteste bien que la pratique du sport favorise l'étude des lettres :

Collège de Lévis, 12 oct.

Monsieur le Rédacteur de l'Action Sociale

Hier nous voyions inscrit dans vos colonnes un rapport d'une partie de balle au champ jouée entre le Club du Cours classique avec non pas un premier club de la Grande Salle, car il n'existe plus, mais quelques joueurs ramassés par-ci par-là et qui n'avaient jamais joué entre eux. Car si nous avions eu le moindrement de pratique, nous aurions peut-être fait comme dans l'avant-midi, alors que le premier du cours classique, qui est un club non pas formé de joueurs d'un club ou d'un autre, vous battait par un score de plusieurs points.

Cette littérature est signée DURANDALE.

Le professeur de Durandale ferait acte de charité en mettant immédiatement la main sur l'épaule de son élève. Il faut empêcher cet écolier de glisser davantage sur la pente du ridicule.

Le libéralisme tel qu'on le pratique.

Dernièrement il y eut dans le comté de Montcalm choix d'un nouveau député pour la Chambre des Communes.

On a lu aux électeurs une lettre de M. Laurier contenant cette phrase :

" Il faut que le comté de Montcalm reste fidèle à ses couleurs. "

Et M. Rodolphe Lemieux, commentant l'ordre du chef, ajoutait :

" J'espère que les libéraux se souviendront de l'esprit de discipline. "

Cette manière de consulter les électeurs est la négation de la liberté et une insulte à l'intelligence du citoyen qui est appelé à juger les actes de ses mandataires.

Contestations d'élections.

A la date du 30 septembre on lisait dans le Progrès du Saguenay :

" Les contestations se règlent un peu partout. La plupart sont réglées par des arrangements plus ou moins honnêtes.

" La dernière en date qui vient d'être abandonnée est celle de M. Robert, député de Rouville. Le pétitionnaire, pour excuser son abandon de la cause, déclare qu'il n'est pas en mesure de faire une preuve suffisante des faits allégués dans sa requête en contestation.

" Il reste encore deux ou trois demandes en invalidation d'élection dans tout le Dominion. Toutes se règlent selon des procédés ordinaires en pareils cas. C'est immoral, mais ça se fait. En politique, on croit que tout est permis, surtout ce qui est défendu par les lois de l'honnêteté. "

Le Progrès a tort de décerner un certificat de bonne foi à des politiciens qui savent fort bien ce qui est permis et ce qui n'est pas permis.

Tout dernièrement la contestation de l'élection de M. Turcotte, député du comté de Québec, a été renvoyée, parce qu'on avait négligé de produire une pièce de procédure contenant le détail de certaines allégations de la requête en invalidation.

Pourquoi n'a-t-on pas mis devant la Cour ce détail des fautes reprochées à M. Turcotte ou à ses agents ?

Aucune enquête n'a eu lieu en cette affaire, et l'on peut se demander si l'abandon de la contestation n'est pas un nouvel acte de comédie judiciaire.

Réminiscences du ring.

Sous ce titre l'Action Sociale nous sert quelques tranches de la vie du boxeur Corbett.

Ce ragoût, préparé à Londres, a été réchauffé à Québec dans la cuisine du confrère, et là saupoudré de français.

En voici deux cuillérées :

" Londres, 12 oct. — Tivoli Music Hall, 10 h. 45. L'orchestre moud l'hymne américain. Et James-J. Corbett, ex-champion de boxe du monde entre en scène pour " faire son numéro ". Oh ! il ne s'agit pas, cette fois, de punching-bag et d'un beau three-rounds exhibition avec un sparring-partner, c'était bon cela lorsque Jim était le meilleur pugiliste du monde; maintenant il monnaye son arrière-gloire en racontant quelques incidents comiques de ses combats et de ses voyages...

Le voici donc, si long qu'il me semble pas athlétique trop droit (sic), les bras tombants, dans la position du soldat sans armes. Il est peu gras, et d'aspect bénin. Ses mains demeurent immobiles, bien sages, contre la couture du pantalon—ses mains qui firent gagner ou perdre tant de millions dans la foule hurlant autour du ring; ses mains qui se meurtrirent sur Peter Jackson, le colosse noir, qui écrasèrent le stupide visage de John-L. Sullivan, qui changèrent Bob Fitzsimmons en un tas de viande saignante (avant le solarplexus blow!) et qui ne purent que chiquenauder le monstrueux, le surhumain Jeffries. Il a le nez et les oreilles d'un boxeur: le nez un peu gonflé, recourbé, les oreilles écrasées. Ses joues sont artificiellement roses Sa voix est pure, jeune, presque enfantine. Il dit avec un vrai talent, à la fois simplement et expressivement...

Suivent quatre incidents de la vie de Corbett, expressivement racontés :

" Il veut, à Boston, entrer dans un café avec son fox-terrier; le gérant, malpoliment, lui crie qu'on ne reçoit pas ici d'animaux et que, s'il ne sort pas immédiatement, lui et son sale chien, il va lui arriver des choses désagréables.. A ce moment, quelqu'un entre et dit: " Tiens, Corbett! ..." Le gérant, alors terrifié: " — Vous êtes Corbett...le pugiliste?—Oui!—" How do you do, Jim? " — Asseyez-vous! Que désirez-vous prendre? Un chocolat? ... Garçon, vite, un chocolat soigné! ... Et votre joli petit chien, il boirait un peu de lait ... Vite, garçon, une tasse de lait pour le chien de M. Corbett..."

Après avoir rapporté trois autres traits, l'Action Sociale ajoute :

" Ces récits candides, l'ex-grand pugiliste les raconte avec conviction et vraie bonne humeur. "

Et ces récits candides, le grand journal de la rue Ste-Anne les reproduit-il, lui, avec conviction et bonne humeur ?

J. F. DUMONTIER.

Contre le militarisme

Le gouvernement ne lancera pas notre peuple dans le gouffre du militarisme sans rencontrer une vive résistance.

L'éveil est donné et de toutes parts s'élèvent des protestations.

L'autre jour le sénateur Belcourt, un libéral d'Ottawa, a dénoncé publiquement le danger de la nouvelle politique de défense impériale qui nous conduira tout droit au militarisme.

Les journaux nous apportent ce matin la protestation de M. Golwin Smith qui s'oppose fortement à la dépense de 20 millions pour la construction d'une marine de guerre.

" Aucun parlement, dit-il, élu alors qu'il n'était nullement question d'une marine, n'a le droit d'entraîner le pays dans cette nouvelle politique. "

La Presse journal à tendances ministérielles résume comme suit les sages déclarations du vieil écrivain anglais :

" Le Dr Smith prétend que le coût du maintien de la flotte que l'on veut construire sera de \$5,000,000 par année, avec une dépense immédiate de \$20,000,000 sur le capital. Il prétend que cette dépense est tout à fait inutile. " Nous avons été, dit-il, en paix avec l'univers entier, pendant un siècle. Aucune nation ne menace la sécurité de nos ports ou de nos navires aujourd'hui. La Norvège, environnée de nations armées et ayant un commerce maritime beaucoup plus considérable que le nôtre, ne possède pour flotte de guerre que deux vieux croiseurs démodés et très lents. Si la Norvège avec ses nombreux navires, sur tous les océans, considère qu'il est inutile pour elle d'avoir une flotte, à plus forte raison, il n'y a aucune raison pour le Canada, dont la plus grande partie des navires naviguent sur les lacs intérieurs où ne peuvent se rendre les navires de guerre européens, d'adopter un programme de défense navale, tel que celui qui sera proposé à la prochaine session. Il devrait, tout au moins, être soumis au peuple, avant d'être voté. Car il sera presque impossible de revenir sur ce projet plus tard. "

Il est temps d'organiser des protestations publiques contre la politique insensée que l'empire veut imposer au peuple canadien. Il faut donner du cœur à notre gouvernement.

La session fédérale va s'ouvrir prochainement. Il faut agir sans retard.

M. Henri Bourassa nous manquera grandement à Ottawa cette année. Il pourrait tout de même faire encore beaucoup pour son pays, si de concert avec ceux qui sont opposés au militarisme, il organisait dans tout le Canada des réunions où on exposerait au peuple la véritable portée des engagements pris envers l'empire, les dépenses réelles de construction et d'entretien d'une flotte de guerre et enfin les dangers du militarisme.

Quelle belle tâche nationale il y aurait à accomplir.

Revue Canadienne, sommaire d'octobre 1909 : Les fêtes de l'Hôtel Dieu (1er article), Elie-J. Auclair; L'âme canadienne (suite), Hector Filiatrault; Pages d'histoire (suite), Ernest Gagnon; Foi catholique et foi des démons, P.-M.-J. Benoit; L'orphelinat de Montfort, Un Père de Marie; En chemin de fer, Père Hugolin; A travers les faits et les couvres, Thomas Chapais; Notes bibliographiques, ***.

DROITS ET DEVOIRS

Des parents relativement à l'école

(Suite et fin)

UN FAIT. — GRAVE QUESTION. — DEVOIR DE PRÉFÉRER L'ÉCOLE CHRÉTIENNE. — DÉFENSE DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE NEUTRE — TOLÉRANCE — CONDITIONS.

Cependant l'école neutre existe partout dans notre pays, et dès lors, pères et mères de famille, une question de la plus haute gravité se pose devant votre conscience : vous est-il permis de l'adopter pour vos enfants, ou bien êtes-vous obligés d'en choisir une autre qui soit chrétienne ?

Nous répondons d'abord que c'est un devoir rigoureux, partout où il existe une école chrétienne, d'y envoyer vos enfants, à moins qu'un grave dommage ne doive en résulter pour eux ou pour vous.

Nous répondons, en second lieu, que l'Eglise défend de fréquenter l'école neutre, à cause des périls que la foi et la vertu des enfants y rencontrent. C'est là une règle essentielle qu'on ne doit jamais oublier.

Il se présente néanmoins des circonstances où, sans ébranler ce principe fondamental, il est permis d'en tempérer l'application. L'Eglise tolère qu'on fréquente l'école neutre quand il y a des motifs sérieux de le faire. Mais on ne peut profiter de cette tolérance qu'à deux conditions : il faut que rien dans cette école ne puisse porter atteinte à la conscience de l'enfant ; il faut, en outre, que les parents et les prêtres suppléent, en dehors des classes, à l'instruction et à la formation religieuses que les élèves n'y peuvent recevoir.

OBLIGATION SOUS PEINE DE FAUTE GRAVE

Quelle est la force obligatoire de ces règles de conduite qui s'appliquent aux institutions où l'on donne l'enseignement secondaire aussi bien qu'aux écoles primaires ? Les instructions pontificales déclarent qu'elles obligent sous peine de faute grave, et qu'il ne serait pas permis d'absoudre, au tribunal de la pénitence, les parents qui, avertis de leur devoir, négligeraient de le remplir.

NEUTRALITÉ MENSONGÈRE

A l'heure actuelle, personne ne peut le nier, un grand nombre d'écoles, soi-disant neutres, ont perdu ce caractère. Les instituteurs qui les dirigent ne se font pas scrupule d'outrager la foi de leurs élèves, et ils commettent cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries que leur impiété leur suggère.

Pratiquer ainsi la neutralité, c'est se mettre en contradiction flagrante avec le principal promoteur de l'école neutre, lequel, pour faire accepter sa loi néfaste, disait à la tribune française : « Si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui, il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves ou de se livrer contre leur personne à des services coupables (1). »

Il est aujourd'hui de notoriété publique que ces solennelles promesses sont étrangement méconnues en beau-

coup d'écoles, où les maîtres, au lieu de respecter les convictions chrétiennes des familles, semblent n'avoir d'autre but que de faire de leurs élèves des libres penseurs.

NON LICET...

Devant ce travail impie, nous nous sentons obligés par notre conscience épiscopale de vous rappeler le *Non licet* de l'Évangile. Non, il ne vous est pas permis de choisir pour vos enfants une école de quelque ordre quelle soit, où ils seraient élevés dans le mépris des enseignements, des préceptes et des pratiques de notre sainte religion ; en le faisant, vous coopérez à l'œuvre la plus funeste, et c'est avec complicité, gravement coupable, vous rendrait indignes des sacrements de l'Eglise.

II

LES PARENTS ONT LE DROIT ET LE DEVOIR DE SURVEILLER L'ÉCOLE

Vous avez, en second lieu, le droit et le devoir de surveiller l'école.

Il faut que vous connaissiez les maîtres qui la dirigent et l'enseignement qu'ils y donnent. Rien de ce qui est mis entre les mains et sous les yeux de vos enfants ne doit échapper à votre sollicitude : livres, cahiers, images, tout doit être contrôlé par vous.

Outre le péril de la foi, il y a le péril de la vertu ; vous devez vous en préoccuper aussi, surtout s'il s'agit de ces écoles mixtes, où l'on pratique, par le mélange des enfants des deux sexes, un système d'éducation contraire à la morale et tout à fait indigne d'un peuple civilisé.

ASSOCIATION DES PÈRES DE FAMILLE

Pour remplir plus efficacement leur devoir, certains pères de famille ont pensé qu'il serait utile de former des associations.

Du reste, on aurait tort d'attribuer l'initiative d'où elles procèdent à un sentiment d'hostilité. Les instituteurs qui n'ont rien à se reprocher — on en trouve encore et nous nous plaignons à leur rendre justice, — n'ont rien à craindre. Ils doivent se réjouir, au contraire, de voir les familles ne pas demeurer indifférentes au travail de l'école, et procurer, en soutenant le zèle des maîtres, une culture aussi intense que possible de l'esprit et du cœur des élèves.

LIVRES CONDAMNÉS

Enfin, Nos Très Chers Frères, nous voulons nous-mêmes vous aider dans l'œuvre de surveillance à laquelle nous venons vous convier. C'est pourquoi, usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale, et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classes qui sont plus répandus, et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire.

Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient ou présentent comme vérités insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent, par voie de conséquence, tout l'ordre surnaturel.

Aussi, nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles, et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains de leurs enfants, quelle que soit l'autorité qui prétende le leur imposer.

D'autres manuels se rencontrent, qui mériteraient peut-être au même

degré la censure de l'Eglise. Il appartiendra à chaque évêque de les signaler dans son diocèse et d'en proscrire l'usage, selon qu'il le jugera opportun.

Cette sentence portée par vos évêques à l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques et, en premier lieu, les pères de famille. Les instituteurs, de leur côté, ne pourront pas ne pas en tenir compte ; ils se condamneraient eux-mêmes si, dans leurs écoles, dont les élèves sont tous ou presque tous catholiques, ils introduisaient des ouvrages que le Pape et les évêques, seuls juges compétents en matière d'orthodoxie, ont formellement prohibés.

LA SURVEILLANCE EST FACILE. — SES EFFETS. — OBÉIR À DIEU PLUTÔT QU'ÀUX HOMMES

Vous surveillerez donc de très près, Nos Très Chers Frères, l'enseignement donné à vos enfants. Ce devoir est d'autant plus impérieux qu'il est plus facile de l'accomplir. Quand il s'agit du choix d'une école, il peut arriver que vous manquiez parfois de la liberté désirable ; au contraire, pour la surveiller, vous avez à votre disposition, partout et toujours, le pouvoir et les ressources nécessaires.

Si, à l'aide de la vigilance éclairée que vous inspirera votre foi, vous venez à découvrir que l'école, au lieu de rester neutre, n'est plus, suivant une définition célèbre, qu'un moule où l'on jette un fils de chrétien pour qu'il s'en échappe un renégat, vous n'hésitez pas à en retirer promptement vos fils et vos filles.

Une loi en préparation vous rendra peut-être bientôt plus difficile l'exercice de l'autorité paternelle ; mais, quelques entraves que vous rencontriez du côté de la loi humaine, désirez avant tout d'observer la loi divine qui vous ordonne d'arracher au péril l'âme de vos enfants, vous vous souviendrez de la conduite des apôtres devant les premiers persécuteurs de l'Eglise, et vous répondrez à ceux qui vous conseilleraient une attitude différente : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*.

LES EVÊQUES SONT PRÊTS À TOUT SOUFFRIR

En vous rappelant vos devoirs d'éducateurs, nous ne pouvons oublier ceux que nous impose la paternité spirituelle dont nous sommes investis à l'égard de vos enfants. Aussi nous nous déclarons prêts à tout souffrir pour vous aider à les défendre contre les périls de l'école et à leur conserver, avec l'incalculable trésor de la foi, les belles espérances dont il est le gage, pour la vie présente et pour la vie future.

LA BIENHEUREUSE JEANNE D'ARC

La grande héroïne française que le Pape glorieusement régnant vient de placer sur les autels disait, au cours de sa vie guerrière, quand on lui représentait les difficultés d'une entreprise : *Les hommes d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire.*

Une lutte des plus ardentes est engagée à cette heure autour de l'école, et, quand on examine les obstacles qui se dressent de toutes parts, il peut paraître difficile de faire triompher cette cause sacrée qu'est l'éducation de vos enfants. Cependant, ayons confiance, Nos Très Chers Frères, combattons avec ensemble, avec esprit de discipline et avec courage ; combattons sur tout en nous tenant, comme Jeanne d'Arc, sous l'étendard de Jésus et de Marie, et Dieu, dont le secours ne saurait nous manquer, nous fera remporter la victoire.

Puisse cette victoire nous procurer bientôt le régime scolaire qu'un peuple, épris de justice et de liberté comme la France, doit ambitionner par-dessus tout, et que les tristes résultats de

l'école neutre nous font désirer plus vivement encore, dans l'intérêt de la famille, de la religion et de la patrie.

14 septembre 1909, en la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix. (Suivent les signatures de tous les cardinaux, archevêques et évêques de France.)

LISTE DES LIVRES CONDAMNÉS

CALVET, *Histoire de France*.
GAUTHIER et DESCHAMPS, *id.*
GUIOT et MANE, *id.*
ROGIE et DESPIQUES, *id.*
ROGIE et DESPIQUES, *Petites lectures sur l'histoire de la civilisation française*.
DEVINAT, *Histoire de France*.
BROSSOLETTE, *id.*
AULARD et DEBIDOUR, *id.*
AULARD, *Éléments d'instruction civique*.
ALBERT BAYET, *Leçons de morale*.
JULES PAYOT, *Cours de morale*.
JULES PAYOT, *La morale à l'école*.
PRIMAIRE, *Manuel d'éducation morale, civique et sociale*.
PRIMAIRE, *Manuel de lectures classiques*.

LES REVUES

Revue Catholique des Institutions et du Droit, sommaire d'octobre 1909 : XXXIII^e Congrès des Jurisconsultes Catholiques ; La grève suspend-elle l'exécution du contrat de travail, Félix Garcin ; Une Chartreuse sous l'ancien régime, Edouard de Villeneuve ; L'illusion démocratique et républicaine, Chapot ; Chronique judiciaire des intérêts catholiques ; Les événements du mois, Henry Moinecourt ; Bibliographie.

La Critique du Libéralisme, sommaire du 1^{er} octobre 1909 : — La défense de l'Eglise, F. Belleville ; A propos de neutralité confessionnelle : L'affaiblissement du Centre Allemand, Emm. Barbier ; Les fruits de la laïcisation scolaire, Th. Delmont ; "Modernisme et Modernistes", Paul Tailhiez ; L'Evolution du Centre Allemand ; Notes sur l'A. C. J. F.

Bulletin des Recherches Historiques, sommaire d'octobre 1909 : La Chapelle de la cathédrale de Québec et ses délégués en France ; Lettres des chanoines Pierre Hazzur De L'Orme et Jean Marie de La Corne (suite), Mgr Henri Tétu ; La famille Céloron de Blairville, les Céloron de Blainville (à suivre) ; Les Grondines, Benjamin Sulte ; Les Montferrand, E.-Z. Massicotte ; Vassal de Monviel, B. S. ; Noms géographiques ; Réponses : Pierre Petitclerc ; Les forges de Saint-Maurice, Dr Valois de Valoisville ; Questions.

L'Enseignement Primaire, sommaire d'octobre 1909 : Questions professionnelles ; Enseignement anti-alcoolique ; Pensée pédagogique ; Pédagogie : Caisse d'économie scolaires, C.-J. Magnan ; Importance de l'enseignement de la religion à l'école ; Comment se faire aimer et respecter par ses élèves ; La province de Québec, d'abord, C.-J. M. ; Les tempéraments, A.-N. Th. Valiquet, O. M. I. ; Deux livres, C.-J. M. ; Perspective encourageante ; Le bon langage à l'école ; Documents scolaires ; Méthodologie ; Documents officiels ; Enseignement pratique ; Le Cabinet de l'Instituteur.

Études, sommaire du 5 octobre 1909 : Hommes d'œuvres au XVII^e siècle, Joseph Brucker ; Henri Bergson, Jules Grivet ; Un Newman russe ; Michel d'Herbigny ; Le salut dans l'Hindouisme, Pierre Carty ; Les Cécidomyes, Léon Desgayes ; Bulletin bibliographique, Jean Calès ; Revue des livres ; Notes bibliographiques ; Événements de la quinzaine.

(1) Discours de M. Jules Ferry au Sénat, 16 mars 1882. *Journal officiel* du 17 mars, page 227.

EN PASSANT

Les religieux hors de l'école

Commentant la résolution des citoyens Mercier et Bérubé, présentée lors de la fédération ouvrière d'Ottawa, par "laquelle ils attireraient l'attention du gouvernement sur le grand nombre des religieux et religieuses qui dans notre province prennent la place d'instituteurs laïques," Pierre Bayard écrit dans la *Croix* :

"C'est entendu, ces messieurs n'aiment guère les religieux et les religieuses dans l'enseignement : il faut que ceux-là fassent petit à petit place aux laïques.

"Pas l'ombre de doute, d'après ces princes du peuple, les religieux et les religieuses ne seraient pas citoyens comme tout autre ; leur costume en ferait une classe de parias, une caste à part, un peu inférieure aux Chinois, et bien au-dessous des Juifs auxquels on donne avec empressement le titre de citoyens et la faculté de faire disparaître leur origine sous un pseudonyme... Et pourtant nos religieux et nos religieuses sont fils, frères ou sœurs de cultivateurs ou d'ouvriers.

"Que les religieux et les religieuses se sécularisent, alors, non seulement nous verrons tous nos philanthropes leur tendre les bras, mais encore doubler et tripler leur salaire.

"On dirait que la soutane et la cornette leur donnent des crises nerveuses ! Ils sont un peu comme la chouette qui ne peut supporter la lumière !..."

L'I. O. F. Nous lisons dans l'Union de Woonsocket, 14 octobre :

"On nous communique cette découpe de l'Action Sociale, extraite, il y a déjà quelque temps, sous la rubrique de Chicoutimi :

"Dimanche dernier, M. le curé d'office de la Cathédrale a lu en chaire une lettre de Mgr l'Evêque de Chicoutimi mettant les fidèles en garde contre certaines personnes qui cherchent depuis quelque temps à les enrôler dans l'Ordre des Forestiers Indépendants. Sa Grandeur déclare dans sa lettre que cette société neutre est suspecte et dangereuse et qu'il vaut mieux pour ceux qui désirent faire partie de quelque association de choisir une des sociétés de bienfaisance, si nombreuses aujourd'hui, qui offrent des garanties à la fois pour leurs intérêts spirituels et temporels."

"Du train que ça va, la condamnation pourrait bien finir par être générale.

"Avis aux Franco-Américains dont l'enthousiasme pour les sociétés neutres a besoin d'un douche."

Réclamons du français

L'Étincelle, l'organe du juniorat d'Ottawa invite les jeunes à continuer leur campagne en faveur de la langue française :

"La campagne entreprise par l'Association catholique de la Jeunesse Canadienne-française pour donner une plus large place à la langue française dans les services d'utilité publique commence à produire de beaux fruits. Les différentes compagnies de chemin de fer, dans les limites de la province de Québec, se décident graduellement à publier en français leurs horaires, leurs billets, leurs connaissements, etc. Ce beau geste des compagnies n'est d'ailleurs que l'effet d'un amendement à la loi des chemins de fer, adopté à la dernière session fédérale sur proposi-

tion de M. Bruno Nantel, député de Terrebonne.

L'honneur de ce premier succès revient surtout aux jeunes. Il est la récompense de leur activité courageuse et soutenue. Leurs efforts et leur constance ont remué les insouciantes et même converti plusieurs récalcitrants.

Il se dégage de ces événements plusieurs conclusions :

1° L'effort trouve toujours sa rémunération.

2° C'est en redressant la tête que nous réussissons le mieux à recouvrer nos droits. Nous devons songer non seulement à ne pas perdre ce que nous avons gagné — qui n'avance pas recule, dit le proverbe — mais nous devons continuer à surveiller les intérêts de notre langue ; car on l'a dit souvent : "La langue est la sauvegarde de la foi."

L'assimilation conduit à l'apostasie

L'Etoile de Lowell, 14 octobre, nous apprend que dix mille Franco-américains ont renié leur langue et leur foi dans le Connecticut.

"Voici maintenant, écrit l'Etoile, que M. l'abbé D. M. A. Magnan, D. D., de New-Bedford, vient en quelque sorte confirmer ces chiffres, en ces termes :

"Dans les seuls Etats du Vermont, du Connecticut et de New-York, on compte, paraît-il, trente mille Canadiens qui ont consommé leur apostasie nationale. Que sont-ils devenus au point de vue religieux ? Je regrette de le dire. La plupart ont désappris le chemin de l'Eglise catholique. Là est le point essentiel. Notre foi religieuse est tellement identifiée avec nos coutumes, nos traditions, notre langue et notre nationalité, que c'est l'affaiblir et même l'exposer que de lui enlever ses supports naturels."

"Maintenant, ajoute le confrère, qui fera le compte des pertes subies par notre race dans toute l'Union américaine ? Une centaine de mille peut-être.

"Nous sommes probablement au dessous de la vérité.

"Il faut avoir voyagé dans l'Ouest surtout pour se faire une idée exacte de cette déperdition de force, de ce coulage qui s'est produit parce qu'on nous refusait des prêtres de notre race et des écoles paroissiales où notre langue était enseignée à l'égal de l'anglais, ou tout au moins de façon convenable.

"Dans la plupart des cas, celui qui abandonne l'idiome et les coutumes de ses pères ne tarde pas à passer dans le camp des apostats."

Ils savent se rattraper

Dernièrement la France Chrétienne dévoilait une petite manœuvre du grand philanthrope américain, Carnegie :

"M. Carnegie vient de faire don à la France d'une somme s'élevant à un million de dollars, destiné à récompenser les actes héroïques.

Tout le monde sait cela : la presse a embouché ses trompettes les plus bruyantes pour faire l'éloge du généreux donateur, du grand philanthrope, qui... que... dont...

Ce que l'on sait moins, et ce qui est pourtant bien plus intéressant, c'est que, dans le même temps où M. Carnegie se livrait à cet acte de munificence, la United States Steel Corporation, vulgairement dénommée Trust de l'Acier, faisait des démarches pressantes pour obtenir l'introduction de ses actions à la Bourse de Paris.

Et M. Carnegie est le plus gros actionnaire de ce trust, l'un des plus

puissants des Etats-Unis.

Si le "Trust de l'Acier" réussit dans son projet, M. Carnegie sera rentré dans son million avant la fin de l'année : les autres millions qu'il tirera de l'épargne française lui seront donnés par surcroît.

Mais les actions de la "U. S. Steel Corporation" seront-elle admises à la Bourse ? On dit qu'il y a du tirage. Pourtant, comment refuser cette petite faveur à un homme qui prend ainsi délicatement cinq millions dans son portemonnaie et vous les tend avec son plus gracieux sourire !

Forts comédiens

Ces jours derniers nous avons signalé la protestation que nos franc-maçons canadiens ont fait entendre contre l'attitude antichrétienne des loges de France. Documents en mains, nous avons démontré que les V. V. F. jouaient la comédie dans l'intérêt commun de la franc-maçonnerie internationale.

Le geste récent de nos F. M. nous rappelle une autre comédie jouée il y a déjà plusieurs années ; un de nos amis en faisait le récit suivant dans la France Chrétienne tout récemment :

"Quand l'Emancipation fut fondée à Montréal, sous l'obédience du Gr. Or. de France, dans une cave sans adresse connue, le mot d'ordre partit de Londres, à la Grande Loge de Québec, d'excommunier dans les grands prix, les F. M. Emancipés. Et lorsque feu J. P. Tardivel, de la Vérité, communiqua, par hasard, au F. Chambers, alors T. V. G. M. de la Grande Loge de Québec, vers 1896, je crois, la liste des "dignitaires" de l'Emancipation, le T. V. G. M. un peu pris au dépourvu s'écria vertueusement : "Just the fellows we have excommunicated ! but don't say a word about them, They are Free Masons just the same !" (Textuel) — "Ce sont justement les individus que nous venons d'excommunier ! Mais n'en dites mot. Ce sont des Francs-Maçons tout de même ! C'est J.-P. Tardivel lui-même, qui a raconté cela dans la Vérité, qui ne ment pas."

Hugolâtrie

On vient de célébrer à Paris le cinquante-nième anniversaire de l'apparition de la Légende des siècles de Victor Hugo.

Des fêtes burlesques ont été organisées par les libres penseurs en l'honneur de Hugo. Un nouveau monument a été élevé à sa mémoire. M. Doumergue chargé de saluer officiellement le poète, osa affirmer que Hugo méritait le nom de penseur. M. Tavernier dans l'Univers lui répond en citant les deux témoignages suivants :

"En 1842, Louis Veuillot écrivait : "M. Hugo est le prêtre des choses extérieures ; il a des reflets éclatants, des échos magnifiques : il est tout en couleurs et en sonorités. Mais rien ne sort de lui-même... Il passe sur l'âme et ne s'y arrête point, ainsi que passent sur lui les bruits, bruits, les idées et les choses." Et Lemaître, il y a une quinzaine d'années : "C'est l'ouvrier des mots, l'homme de style, qui commande chez lui à l'homme de pensée et de sentiment. Analyser et décrire sa poésie et sa rhétorique, c'est définir Hugo tout entier ou presque." En fait d'idées, reprend M. Tavernier, il a eu celles qu'il rencontrait sur le chemin, toujours descendant, où il cherchait le bruit. Sa vanité l'a de plus en plus éloigné du goût ; et, indéfiniment, et jusqu'à un degré prodigieux, il a sacrifié les idées

pour les mots ; et il s'est composé un vocabulaire spécial tout grotesque."

A propos du secret de la confession

La Croix remet au point fort à propos une nouvelle lancée par la Presse associée au sujet du secret de la confession qui aurait été dévoilé devant un tribunal, aux Etats-Unis :

"Grand fut notre étonnement lorsque nous avons lu récemment la dépêche suivante, datée de New-Bedford et transmise par la Presse associée :

"Pour la première fois dans une cour américaine, probablement, le secret qu'a gardé le confessionnal catholique romain, pendant des siècles, fut violé ici, aujourd'hui."

Or voici le fait sur lequel la Presse associée a brodé sa nouvelle vraiment à sensation :

Un juge d'une cour de New-Bedford avait ordonné à une femme mariée non catholiquement, qui, sur le conseil de son confesseur, s'était séparée de son mari jusqu'à ce que son mariage fut béni par l'Eglise, de répéter devant le tribunal ce que ce prêtre lui avait dit au confessionnal ; ce qu'elle fit.

La Presse associée, par ignorance sans doute, appelle cela violer le secret de la confession. Tout catholique sait que cette femme était absolument libre de répéter publiquement ce que son confesseur lui avait dit, mais que le prêtre, dans ce cas, n'a rien divulgué, le secret de la confession ne fut donc en aucune façon violé."

Partisans de l'anarchie

Veut-on avoir une idée et de la valeur et de la mentalité des défenseurs de Ferrer, l'anarchiste révolutionnaire qui vient d'être fusillé à Barcelone.

Qu'on lise cet extrait de la Guerre Sociale de Paris, le journal d'Hervé, l'homme au drapeau dans le fumier. C'est de la dernière violence :

"Le royal jeune idiot (le roi Alphonse), dont le cœur n'a pas été touché par les larmes de sa fille (la fille de Ferrer) ni par les protestations du monde civilisé, est un assassin. Il finira comme son voisin, le royal cochon du Portugal. Il a signé sa propre condamnation à mort ce matin et lorsqu'il mourra comme un chien il n'y a pas un homme de cœur qui versera une larme sur sa royale charogne."

Nous avons la honte de dire que des journaux canadiens français ont publié de nombreuses dépêches dénonçant le roi Alphonse et faisant l'éloge de l'héroïsme de l'anarchiste Ferrer.

L'aventure de Murri

Les journaux racontent l'aventure qui vient d'arriver au prêtre excommunié Murri.

Voici : "On se rappelle que l'ex-abbé Murri excommunié par Pie X, ayant été nommé député aux élections dernières s'avisait de siéger à l'extrême gauche du parlement italien de Rome.

Les radicaux éprouvèrent tout d'abord de ce voisinage une grande joie, mais cette joie fut de courte durée. Don Murri, qui n'avait pas, malgré l'excommunication dont il avait été l'objet, déposé l'habit ecclésiastique, ne tarda pas à se sentir mal à l'aise parmi ses collègues radicaux. Il se mit à leur dire en face des vérités désagréables ; le radicalisme montrait à l'égard de M. Giolitti une coupable complaisance, le radicalisme trahissait la démocratie.

Don Murri, invité par ses collègues à préciser ses accusations, prit à partie un député, directeur d'un journal radical de Milan qui soutient néanmoins M. Giolitti ; le député-journaliste visé riposta et traita l'ex-abbé de danseur de corde.

La presse radicale tout entière fit chorus : Romolo Murri, disait-elle, n'avait pas plus renoncé à penser comme les prêtres qu'à se vêtir comme eux.

Don Murri déclara à ses adversaires que, rejeté de l'Eglise, condamné par le pape, comme hérétique religieux, il ne s'attendait pas à devoir être condamné encore par l'extrême gauche du parlement comme hérétique en matière de politique. Mais il va être exclu du parti.

Son aventure est piquante. "

—o—

?? Nous lisons dans la *Libre Parole*, 16 octobre, la petite note suivante :

"L'autre jour au pèlerinage des membres du Concile, le père qui faisait les prières à haute voix disait : " Tant d'Ave Maria, pour le pape, pour l'Eglise, pour les malades, etc. Et la voix du bon père retentissait bien française : " Je vous salue, Marie, etc. "

Tout à coup, il dit : " Pour son Excellence le Délégué : *Hail, Mary*, etc ". Pourquoi cette différence ? Elle est pour le moins étrange puisque Monseigneur Sbarretti est italien. "

—o—

Fausse nouvelle Les feuilles libérales ont colporté la semaine dernière la nouvelle de l'interdiction, par les Pères du Concile, de la *Nouvelle France*, revue mensuelle publiée sous la direction de l'archiviste de l'archevêché de Québec, M. l'abbé Lindsay.

Cette revue aurait été supprimée, d'après les gazettes libérales, tout simplement parce qu'elle avait donné publicité à certains écrits, pleins de grosses vérités, dévoilant les procédés des catholiques irlandais.

Heureusement la nouvelle était fautive. Depuis les journaux catholiques ont publié la note suivante :

" Une rumeur, mise en cours par un journal de cette ville, veut que, sur l'ordre des Révérendissimes Pères du Concile, une revue canadienne-française suspende sa publication. Certains articles violents, injurieux à un groupe de catholiques, lui vaudraient ce châtement.

" Nous regrettons que cette rumeur, absolument fautive, ait été lancée dans le public. Et nous tenons à affirmer que la livraison d'octobre de cette revue, actuellement sous presse, paraîtra sans aucun délai.

" La même revue n'a jamais, que nous sachions, outragé la foi, les bonnes mœurs ou la hiérarchie catholique. Bien au contraire, ceux qui y tiennent la plume se distinguent par l'orthodoxie de leur doctrine, la noblesse de leurs idées et la bonne tenue de leurs écrits. Que s'il leur arrive d'étudier telle ou telle question discutée plus vivement à l'heure présente, ce n'est pas, certes, à un point de vue personnel et mesquin qu'ils se placent, mais ils s'inspirent uniquement d'une saine philosophie des faits de l'histoire.

" Pour toutes ces raisons, nous regrettons que la rumeur, dont nous venons de parler, ait été mise en circulation. "

A répandre dans tous les foyers chrétiens : la *Vie de Pie X*. Ouvrage populaire illustré. 20 cts en librairie ; 25 cts franco.

DONT ACTE

Officiellement et très solennellement les *K.of C.* d'Ottawa nous informent que la note reproduite du *Pionnier*, par la *Vérité* à leur sujet, est fautive sur plusieurs points.

On trouvera ci-après la réponse du *Pionnier*.

Avec notre confrère nous déplorons que nos amis, les *Knights* d'Ottawa, n'aient pas jugé à propos d'expliquer le point le plus important de la note incriminée : l'affaire des \$3 000.

(Le *Pionnier*)

" Dans une longue résolution dont ils nous transmettent copie, les *Knights of Columbus*, d'Ottawa, protestent avec véhémence que le *Pionnier* fut mal informé, sur une couple de points d'une nouvelle qu'il donnait à leur sujet et à celui de leur ordre. Ainsi, c'est interpréter à faux, paraît-il, que de dire que les " chevaliers " canadiens participent à la collecte décrétée, à Mobile, pour l'Université de Washington. Ce serait une autre erreur qu'on nous aurait inspirée, en nous assurant qu'il y aurait eu caucus des " chevaliers " irlandais de la capitale, tenu à l'insu des collègues canadiens-français et dans le but de suggérer un titulaire hibernien au siège d'Ottawa. Dont acte à ces messieurs, et réparation d'honneur pour autant qu'il convient. Nous déplorons seulement qu'ils n'aient point songé à rectifier pareillement notre information en ce qui concerne le cadeau d'un mobilier de \$3,000, offert par eux au palais de la Délégation Apostolique, à grand renfort de réclame, et au moment même où personne n'ignore les " persistants efforts vers Rome ", auxquels ils participent, dans le but d'*irlandifier* le siège épiscopal d'Ottawa... "

EN FRANÇAIS

Nos grands journaux qui tiennent absolument à servir une page de *sport* à leurs lecteurs devraient au moins employer des expressions françaises. Samedi le *Canada* annonçait que " Cibot *matche* Orphée " et que " Nel son *challengera*."

Dès lundi, l'*Action Sociale*, reproduisant le journal de M. Langlois, s'empressait d'avertir sa clientèle que Cibot avait *matché* Orphée.

On ne doit pas être surpris après cela d'entendre nos jeunes gens parler une langue qui n'est ni du français ni de l'anglais.

Ce sont nos grands journaux qui rendent difficile l'œuvre de la Société du Parler Français, en propageant chez les nôtres tout un vocabulaire de mots barbares.

Revue du Monde Catholique, sommaire du 1er octobre 1909 : Voix Canadiennes (suite), Mgr Lafèche ; Marmoutier au XIIIe siècle (suite), Dom Rabory ; La Crypte de Saint-Maximin et les Saintes Reliques de Sainte Marie-Madeleine, M. Sicard ; Les Mœurs du Féminisme, G. Aubray ; L'Art de se faire Milliardaire, Denans d'Artigues ; L'Oracle du Musinus, Octave Guilmet ; Le Jardin d'Allah (suite), Vte M. du Fresnel ; *Revue des Livres*, X.

La *Vérité*, journal hebdomadaire publié et imprimé à Ville-Montcalm, près Québec, par les propriétaires de la *Vérité*.

En vente à la " Propagande des Bons Livres "

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la " Vérité "

TRACTS DE PROPAGANDE

L'œuvre qui nous sauvera.

Petits tracts de 4 pages traitant des retraites fermées.

(Aux hommes) 25 ex. 10 cts franco
100 ex. 35 cts

(Aux jeunes gens) 25 ex. 8 cts franco
100 ex. 25 cts

Le Jeune Apologiste.

Réponses aux objections les plus répandues contre la religion.

Relié, illustré, 300 pages, petit format. Livre très utile aux jeunes.

En librairie 20 cts, franco 25 cts.

Prix spéciaux à la douzaine.

Histoire Sainte en images.

Ouvrage très utile pour apprendre l'histoire Sainte aux enfants. Cent images en couleurs avec notes explicatives.

Forme un magnifique album de 20 pages, grand format.

Broché 30 cts franco.

Reliure dorée 60 cts franco.

Notre Père Pie X.

Sa vie racontée à la jeunesse. Ouvrage illustré, 170 pages. 25 cts franco.

Aux Vieux Pays, par l'abbé Henri Cimon.

Impressions et souvenirs de voyage en France, Italie, Belgique et Suisse.

Nouvelle édition, 450 pages.

En librairie 50 cts, franco 60 cts.

Mois du T. S. Rosaire. Petite brochure illustrée pour le mois du Saint Rosaire. 4 cts franco. 35 cts la doz. franco.

Les Quatre Evangiles. Traduction nouvelle ; édition illustrée ; 49e mille ; réunis en un seul volume de plus de 500 pages. En librairie 20 cts. Franco 25 cts.

Rerum Novarum. Sur la condition des ouvriers.

Lettre encyclique de S. S. Léon XIII, la grande charte du travail.

L'unité en librairie 2 cts. Franco 3 cts. La douzaine franco 20 cts.

Les noms des Saints, par le P. A. Deschamps, S. J.

Ou les noms de baptême et la dévotion aux Saints. 6e édition, 150 pages. En librairie 20 cts, franco 25 cts.

Mois des âmes du purgatoire. Brochure illustrée, pour tous les jours du mois de novembre.

4 cts franco, 35 cts la doz. franco.

Fables de La Fontaine. Recueil de 30 fables choisies formant un magnifique album pour enfants ; illustrations en couleur, relié, couverture dorée, grand format. 50 cts franco.

La Foi de nos Pères. Mgr Gibbons. En librairie 30 cts ; franco 40 cts.

La Vie de Jeanne d'Arc par Mgr Debout. 350 pages, nombreuses illustrations. 20 cts franco.

Alcool et alcoolisme par E. Rousseau, dernière édition ; cartonné, nombreuses illustrations. 55 cts fr.

Trésor du Jeune homme par le R. P. Bischoff, C. SS. R. 5 cts au magasin. 6 cts franco.

Un livre à propager parmi la jeunesse.

Le Diamant de la Jenne fille par le R. P. Bischoff, C. SS. R., 5 cts au magasin ; 6 cts franco.

Ouvrage vivement recommandé pour les jeunes filles.

Le Catholique d'action, édition de propagande. L'unité au magasin 15 cts ; franco 18 cts ; la douzaine franco \$1.90.

Le Bonheur des familles assuré ou Voulez-vous être heureux en mariage

Guide pratique, complet pour personnes mariées, pour jeunes gens et jeunes filles.

Ouvrage fortement recommandé par plusieurs évêques canadiens.

Sixième édition, 250 pages. Relié 50 cts en librairie, 60 cts franco.

L'Eglise catholique au Canada par le R. P. Alexis.

Précis historique et statistique publié à l'occasion du premier Concile plénier.

10 cts en librairie, 12 cts franco.

L'Œuvre qui nous sauvera, la régénération de l'individu et de la société par les retraites fermées.

Brochure d'une centaine de pages pleines de faits et de beaux exemples, honorée de lettres d'approbation de Son Excellence le Délégué apostolique, de deux archevêques et de huit évêques.

En librairie 20 cts, 22 cts franco.

Autour d'une Auberge par A. C. de Liebois. Roman canadien de grande actualité d'environ 200 pages 35 cts franco.

La Propagande des Bons Livres Bureaux de la " Vérité " près Québec